



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

équilibre financier

Question écrite n° 28887

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les inquiétudes soulevées par la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale. Au mois d'avril, le Gouvernement abordait l'éventualité de la fin de la prise en charge des frais d'optique par l'assurance maladie, laissant aux mutuelles le soin de couvrir cette dépense. Le mois de juin s'est achevé sur l'annonce de la fin de la prise en charge à 100 % des patients en affection longue durée. Le 8 juillet, le ministère de la santé a requis « un plan d'économies de 4 milliards d'euros et un effort supplémentaire à fournir dès l'année 2009 ». Ces annonces ont accentué l'inquiétude des Français qui voient se dessiner un peu le démantèlement de la sécurité sociale et se renforcer le principe d'individualisation de la prise en charge de la maladie. A ce titre, ils craignent l'éventualité d'une hausse du montant des franchises médicales actuellement fixé à 50 euros. Ce seuil a certainement été atteint très rapidement par les personnes âgées, les patients en ALD ou encore les handicapés qui sollicitent plus régulièrement les services de transport sanitaire, leur médecin ou leur pharmacien. A l'évidence, cet impôt santé se veut très rentable. Au regard des objectifs de comblement de la dette et du désengagement croissant de l'État en matière de santé, l'augmentation des franchises médicales semble donc en préparation. Inégalitaires, injustes et dangereuses, elles se sont très rapidement traduites par un recul des ventes de médicaments et une baisse de la fréquentation des pharmacies. Le renoncement aux soins devient une réalité en totale contradiction avec l'objectif de favoriser, par ailleurs, l'automédication. La politique sanitaire du Gouvernement comporte de très nombreuses incohérences en plus de mettre en péril la santé de nos concitoyens. En conséquence, il lui demande de lui préciser ses intentions quant à la réévaluation du montant des franchises médicales et de renoncer à une politique de santé résolument inégalitaire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28887

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6690

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)